



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO
des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

Améliorer ses pratiques (bilan de campagne) et planifier ses cultures maraîchères

AVEC CAROLINE BOUVIER D'YVOIRE ET ERIC BARRIÈRE (MARAÎCHER BIO À MALLEMORT)

LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 (9H - 17H)

OBJECTIF

Bilan de campagne de la saison 2017 – Comment améliorer la production des légumes, prévoir et réussir la planification des cultures maraîchères pour la saison suivante.

Formation destinée en priorité aux agriculteurs du groupe DEPHY mais ouvertes aux autres agriculteurs-trices en fonction des places disponibles.

PROGRAMME

9h à 12h00 : Bilan de Campagne – Comment améliorer sa production maraîchère

- Présentation de la journée et de l'intervenante
- Tour de table synthétique des participants pour prendre connaissance des conditions générales de production de la saison passée.
- Par famille de légumes et culture par culture : réussites et problèmes techniques (maladies, ravageurs) de la saison – comment les maraîchers-chères ont résolu leurs problèmes liés aux bio-agresseurs et adventices (lutte bio, désherbage, prévention...)

13h00 à 17h00 : Savoir planifier ses cultures en maraîchage biologique vente directe

- Présentation du maraîcher et de sa ferme
- Les principes de la planification : assolement, rotation, gestion par bloc... impact de la planification sur l'organisation du travail, le temps de travail, la gestion des cultures (fertilisation, maladies, ravageurs, irrigations...)
- Présentation d'un outil simple de planification des cultures
- En sous groupe, travail sur des cas pratiques de planification de cultures maraîchères. A partir de cas réels, travail sur l'amélioration de la planification pour mieux gérer l'organisation de travail et la gestion des cultures – proposition de pistes d'améliorations à appliquer sur l'exploitation
- retour en collectif et présentation des pistes d'améliorations par les cas pratiques
- Tour de table : bilan de la journée et évaluation de satisfaction de la formation

INFOS PRATIQUES

Intervenant : Caroline Bouvier D'Yvoire (conseillère maraîchage bio 13-84) et Eric Barrière (maraîcher bio à Mallemort 13)

Animation/logistique : Caroline Bouvier D'Yvoire - Conseillère maraîchage à Agribio 84-13.

Lieu de formation : le 18 décembre à 9h00 à Avignon à la Maison de la Bio (GRAB)

Repas du Midi (vers 13H00) : repas tiré du sac



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant



l'Europe s'engage
en
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen

FORMATION
AGRIBIO 84

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

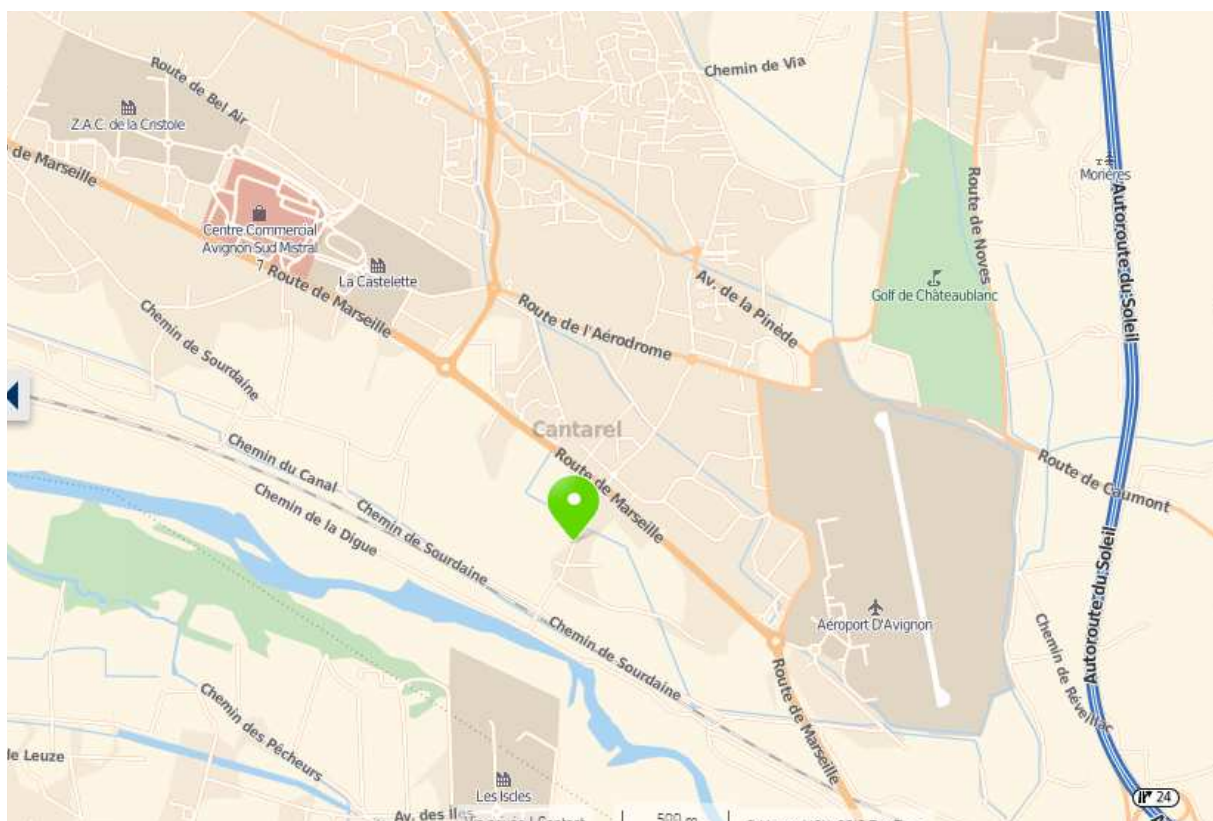
Lieu de formation et plan

18 décembre à 09h00 :

Maison de la Bio

255, Chemin de la Castelette – BP 11283 – 84911 – AVIGNON Cedex 9

Coordonnées GPS : N 43° 54' 30 – E 4° 52' 55





• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO
des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom:

Raison sociale :

Adresse :

Ville :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

• Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole
autre, précisez.....

• Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI
laquelle ?.....

• Vos attentes vis à vis de de la formation :

• Comment avez vous eu connaissance de la formation ? site internet InPACT Site internet Bio de
PACA Catalogue de formation InPACT Collègues agriculteurs ou porteurs de projets
Newsletter Autre (préciser)

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date :

Signature :

JE M'INSCRIS À LA FORMATION

Améliorer ses pratiques (bilan de campagne) et planifier ses cultures maraichères

Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**

Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**

Joindre un chèque de caution de 75€

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

Joindre un chèque de caution de 75 €

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de caution.

JE JOINS UN CHÈQUE DE € À L'ORDRE DE CIVAM BIO DU VAUCLUSE AVEC MON BULLETIN D'INSCRIPTION.

A RENVOYER À :

AGRIBIO VAUCLUSE - M.I.N.5 - 15 AVENUE PIERRE GRAND 84953 CAVAILLON CEDEX

Contact :

Oriane Mertz et Caroline Bouvier D'Yvoire, Conseillères maraîchage - 06 95 96 16 62 - conseilmaraichage13-84@bio-provence.org



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

*CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

PENSEZ AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

PUBLIC : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point d'accueil installation.

ASPECTS PRATIQUES : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

COÛT DES FORMATIONS : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE FORMATION : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

JE NE VEUX/PEUX PLUS PARTICIPER À LA FORMATION : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

SI LE CIVAM BIO DU VAUCLUSE ANNULE OU REPORTE LA FORMATION : En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

APRÈS LA FORMATION : attestation de présence remise à la fin de la formation ; feuilles d'émargement, convention et facture acquittée sur demande notamment pour pouvoir bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt